

que peut-on Greffer ?

ORGANES

Poumons

Cœur
500/an

Foie
1000/an

Reins
3000/an

Pancréas

Intestins

Cornées

Peau

TISSUS +10 000/an

Valves Cardiaques

Os

Veines

Tendons

Ligaments

CELLULES

Moelle osseuse
Globules rouges
Plaquettes
Plasma

DU Prélèvement à la greffe : Des Délais très Courts

6 À 8H : Poumons

4 À 5H : Cœur

12 À 18H : Foie

8H : Intestins

16H : Pancréas

24 À 36H : Reins

Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains

OUI au don
d'organes et
de moelle osseuse !

Pour en savoir plus :

FRANCE ADOT

BP 35 - 75462 PARIS Cedex 10

05 45 39 84 50 / franceadot@orange.fr



Être Donneur D'organes :

Toute personne en état de mort encéphalique (cérébrale) est considérée par la loi en vigueur comme un donneur potentiel. C'est le principe du consentement présumé. Le don d'organes est possible à tout âge. En pratique, cela dépend de la qualité fonctionnelle des organes concernés. L'état physiologique du donneur et les circonstances de son décès décident du prélèvement. *A contrario*, chacun.e est libre d'exprimer son opposition au don d'organes en s'inscrivant sur le Registre National des Refus ou en informant ses proches de sa décision.



DON D'ORGANES ≠ DON DU CORPS À LA SCIENCE.

Être Donneur De moelle osseuse :

Il faut remplir aussi les conditions suivantes :

- avoir plus de 18 ans et moins de 36 ans,
- être en parfaite santé,
- Répondre à un questionnaire médical et à terme effectuer un test (sanguin ou salivaire).

Le prélèvement de moelle osseuse en lui-même s'effectue au choix du médecin, soit aphérèse (tel un don de sang), soit par ponction dans les os du bassin.

Une adresse pour s'inscrire : dondemoelleosseuse.fr



Ne pas confondre moelle osseuse et moelle épinière !

FRANCE ADOT, une histoire en quelques mots :

La Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains a été créée le 30 juillet 1969 à l'initiative du Pr Jean DAUSSET, Prix Nobel de médecine, par Maurice MAGNIEZ, Docteur en pharmacie, et avec l'appui des Donneurs de Sang. Elle est Reconnue d'Utilité Publique depuis 1978.

Sa mission : informer et sensibiliser le grand public au message solidaire du don et de la greffe.

Son siège historique se situe à l'Hôpital Saint-Louis (Paris 10^{ème}). Centre Universitaire, pionnier en matière de recherche, il a accueilli les travaux de médecins prestigieux tels que Jean BERNARD, Jean DAUSSET ou Arnault TZANCK. Il a abrité la création du Registre National des Volontaires au don de moelle osseuse.

Lieu de culture, on peut y visiter le Musée des moulages, collection unique au monde.

Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains



Pour en savoir plus :

FRANCE ADOT

BP 35 - 75462 PARIS Cedex 10

05 45 39 84 50 / franceadot@orange.fr

